

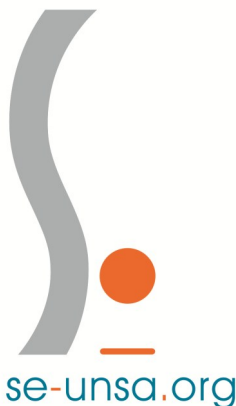
Edition
2026/2027
1er degré

Les



10 INCONTOURNABLES du Stagiaire PE

1. *Gestion des absences*
2. *Aides et indemnités*
3. *Indemnité de formation*
4. *Le reclassement*
5. *Tuteurs et Visites*



6. *Difficultés du stagiaire*
7. *COMPAS*
8. *Ma certification*
9. *Ma future affectation*
10. *Un doute ?
Le SE-Unsa est là !*



Sébastien THOMAS

PE et Responsable Entrée Métier au SE-Unsa

**De permanence à l'INSPE tous les lundis de
12h15 à 13h45**

seunsa67.formation@gmail.com

1. GESTION DES ABSENCES

Ce sont les IEN qui gèrent votre temps de service.

Comment gérer une absence ?

En amont : faire une demande d'autorisation via la plateforme Colibris

Suite à l'absence : transmettre soit un arrêt de travail à ton IEN dans les 48h suivant l'arrêt, soit télétransmettre ton justificatif via Colibris.

Conséquences d'une absence non justifiée ou mal justifiée

- 1/30ème de ton salaire mensuel retiré
- une journée d'ancienneté retirée, **donc dernier affecté au mouvement !!**
- un trimestre non entamé, donc à rattraper en fin de carrière.

Quelques conseils INSPE

- Ne te rends à aucune réunion ou formation sur les horaires INSPE sans autorisation de l'IEN
- Pense à émarger à **TOUS LES COURS !!**

En cas de problème, n'hésite pas à faire appel à nous.



2. AIDES ET INDEMNITES

Abonnement de transport : prise en charge de 75% de ton abonnement de transports en commun par l'administration dans la limite d'environ 104.04 € par mois. **Formulaire à disposition.**

Indemnité Grenelle : 151€ net/mois à l'échelon 1, puis évolutive en fonction de ton échelon.



AIP: aide à l'installation des personnels www.aip-fonctionpublique.fr

Chèque CESU: participation de l'Etat pour la garde de vos enfants
www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances : épargne mensuelle complétée par une bonification de l'Etat. Ils servent à payer les transports, l'hébergement, les loisirs, la restauration...

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. Correspond à **184€ net/mois**; elle est versée au prorata du temps de service devant élèves (env. 92€ net/mois en tant que PES à 50%).

Prime d'enseignement dans le bilingue : versée par la MAERI une fois dans l'année. Montant: 750€ brut/ partie allemande.

3. INDEMNITE DE FORMATION

PES à 50% à l'INSPE

IFF (indemnité forfaitaire de formation): indemnité liée à la formation à l'INSPE

- **Automatique**

- **110€ brut/mois, soit 1100€/an, versée à partir d'octobre**

- **Conditions d'obtention** : la commune de l'INSPE doit être distincte de la commune d'affectation ET de la commune de résidence personnelle (l'Eurométropole = 1 seule et même commune).

*Possibilité de renoncer à l'IFF pour une autre indemnité appelée « **indemnité de stage** ». Cette indemnité parallèle est intéressante si les déplacements sont conséquents avec une obligation de prendre son véhicule personnel.*

<http://se-uns67.net/nouvelle-indemnite-de-formation-liff/>

PES 100% en classe

Il existe également une prise en charge pour se rendre sur les lieux de vos journées de formation.

Toutes les infos dans notre article :

<https://se-uns67.net/frais-de-deplacement-pour-les-pes-100/>



Contacte-nous pour plus d'infos.

Mon entrée
dans le métier

je m'en
occupe !



4. LE RECLASSEMENT

L'Administration peut prendre en compte des services effectués, à temps complet ou partiel, **avant ton année de stage** si ceux-ci ont été effectués dans certaines conditions. Quelques exemples :

- ♦ les services d'agent titulaires et non-titulaire d'une des trois Fonctions publiques ;
- ♦ les services de surveillant (MI-SE) et d'assistant d'éducation ;
- ♦ les services accomplis à l'étranger en tant que professeur, assistant ou lecteur, après avis du Ministère des Affaires Etrangères ;
- ♦ le service national ;
- ♦ les études à l'École normale supérieure ;
- ♦ les services dans l'enseignement privé ;
- ♦ les emplois du privé : reprise de 2/3 des années

L'administration t'a remis un **dossier** à compléter et à lui remettre. Le reclassement peut être pris en compte **dans un délai de 12 mois** à compter de l'année de stage. Mais l'idéal est de le renvoyer rapidement pour une mise en place la plus précoce possible.

5. TUTEURS et VISITES

Tous les PES

Tuteur EMF

5 visites au moins, dont une de prise de contact avant les congés de la Toussaint

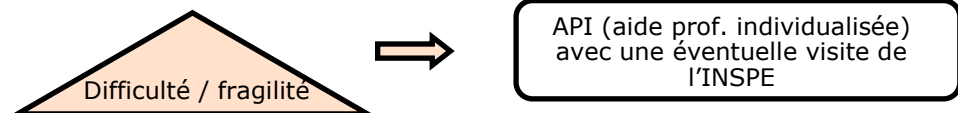
PES à 50%

Tuteur INSPE

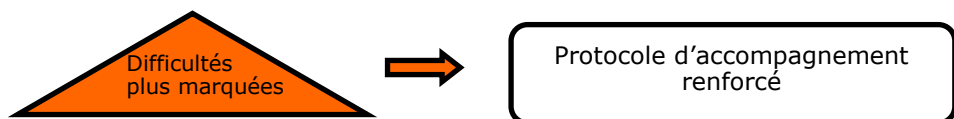
1 ou 2 visites

6. DIFFICULTES en classe ou à l'INSPE

En cas de difficultés d'un stagiaire en classe ou en formation, INSPE et Education Nationale vont coordonner leurs actions pour remédier aux soucis rencontrés.



Aucun document contractuel n'est à renseigner.



Plan coordonné d'actions pour répondre aux difficultés du stagiaire formalisé dans un document avec objectifs, modalités, échéances et bilans. Document mis en place par **la circonscription** ; à signer.



Si tu es concerné-e, n'hésite pas à nous consulter. Nous sommes enseignants et professionnels du métier.

7. COMPAS

Le COMPAS est le carnet de suivi des compétences et remarques des tuteurs.

Chaque professeur stagiaire a une page qui lui est propre. Elle est accessible au **stagiaire**, au **PEMF tuteur**, au **référént INSPE**, au **tuteur INSPE** et à l'**IEN**.

Le carnet de suivi a été construit autour de la **grille d'évaluation des professeurs stagiaires** du Bulletin Officiel N°13 du 26 mars 2015.

Il contient les évaluations de vos tuteurs : validation des compétences et observations.



8. MA CERTIFICATION

En fin d'année scolaire, un **JURY DE CERTIFICATION** se tiendra pour traiter le cas de chaque stagiaire.

AVIS INSPE

Avis du directeur de l'**INSPE**
(pour les PES à 50%)

AVIS EMPLOYEUR

Avis de l'IEN suite à la visite
de certification et avis tuteur

Deux cas de figure se profilent à l'issue de cette 1^{ère} réunion de jury :

- la certification = les avis sont plutôt favorables
- un entretien avec le jury si les avis divergent ou sont nuancés



Conseil du SE-Unsa: ne pas paniquer si tu es convoqué-e à l'entretien. Contacte-nous pour t'aider à le préparer.

Puis, à l'issue de l'entretien, plusieurs cas de figure se dégagent :

- **Certification**
- **Renouvellement** de stage (ou prorogation)
- **Licenciement** (souvent pour insuffisance professionnelle ou faute grave)
- La **prolongation** du stage a lieu si plus de 36 jours d'absences sur l'année.

9. MA FUTURE AFFECTATION

1ère étape : saisie informatisée des vœux en avril **2027**.

Un vœu = une école **OU** un secteur

Le reclassement ne donne pas droit à plus d'ancienneté !

2ème étape : premiers résultats en mai/juin

3ème étape : 2 phases vont se succéder pour l'attribution de postes **à titre provisoire** début juillet et fin août. Il s'agira essentiellement de postes fractionnés ou libérés tardivement.



Le SE-Unsa sera présent à l'INSPE dès février pour t'aider à comprendre et faire ton mouvement.

Des outils seront à la disposition des adhérents pour faciliter la saisie de leurs vœux, ainsi que des rdv personnalisés !



10. Un doute ? Le SE-Unsa est là !



**Une équipe d'enseignants et de spécialistes à ton service.
N'hésite pas à nous contacter.**

SE-Unsa 67

25 rue de Mulhouse
67 100 STRASBOURG
www.se-unsas67.net
03 88 84 19 19

67@se-unsas.org

SYNDICAT
des **enseignants**
de l'Unsa

